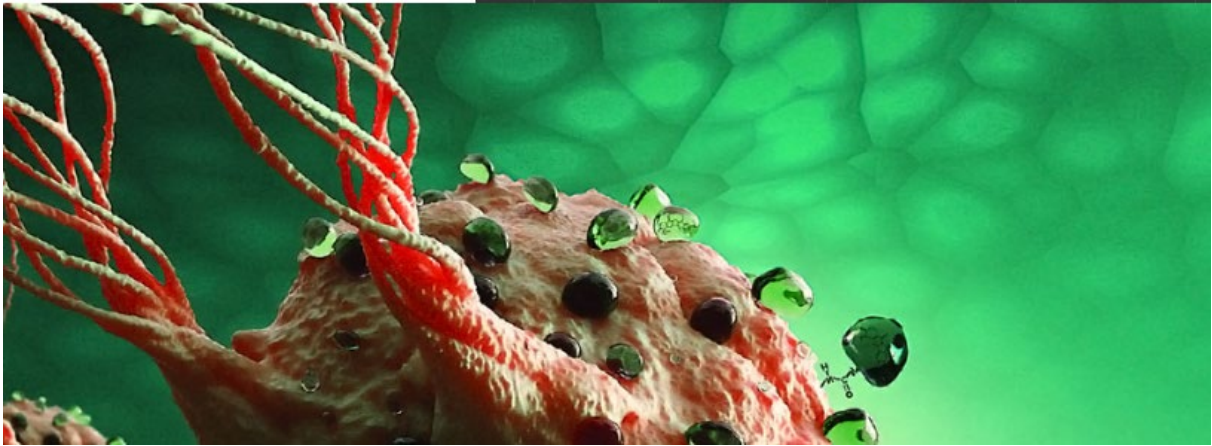


Faculté de médecine

Université   
de Montréal et du monde.

## DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE



PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

MICROPROGRAMME 2-512-6-0

## GUIDE DE L'ÉTUDIANT et DE L'ÉTUDIANTE 2022-2023

Université de Montréal : [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca)

Département de pathologie et biologie cellulaire : [www.patho.umontreal.ca](http://www.patho.umontreal.ca)

Mise à jour : juillet 2022

## Table des matières

1.0	Mot de bienvenue des responsables des programmes des cycles supérieurs .....	1
2.0	Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) .....	2
3.0	Comité d'études supérieures .....	3
3.1	Membres.....	3
3.2	Représentant.e des étudiant.es des cycles supérieurs.....	3
3.3	Personnel administratif.....	3
4.0	Programmes de pathologie et biologie cellulaire .....	4
4.1	Microprogramme 2-512-6-0 .....	4
	Admission.....	4
	Conditions d'admissibilité .....	4
	Documents additionnels à fournir lors de la demande.....	4
	Scolarité.....	4
	Régime d'études.....	4
	Évaluation.....	4
	Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire) .....	4
	Objectifs .....	5
	Bloc 70A : obligatoire (9 crédits).....	5
	Bloc 70B en temps normal : obligatoire (8 crédits).....	5
5.0	Professeur.es et collaborateurs et collaboratrices des études supérieures.....	6
6.0	Barème de notation et échelles de conversion .....	7
	Notation des cours .....	7
7.0	Descriptions des cours PBC .....	8
	PBC 6042 Fondements en biologie moléculaire .....	8
	PBC 6043 Procédés et méthodes en histopathologie .....	8
	PBC 6044 Histopathologie diagnostique appliquée.....	8
	PBC 6045 Pathologie moléculaire expérimentale.....	8
	PBC 6046 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 1 .....	9
	PBC 6047 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 2 .....	9
8.0	Calendrier des études 2022-2023 .....	9

9.0	Courriel.....	11
10.0	Résumé des règlements les plus importants .....	11
	Article 6 Droits de scolarité - <i>Soldes impayés</i> .....	11
	Article 18 Inscription et restriction à l'inscription.....	11
	Article 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme .....	11
	Dates à vérifier et respecter.....	11
	Article 22 Abandon d'un cours.....	12
	Article 76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé .....	12
	Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation .....	12
	Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable.....	12
	Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable .....	12
	Article 32 Retard à remettre un travail .....	12
	Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales .....	12
	Article 37 Plagiat .....	13
	Article 44 Exigences particulières .....	13
11.0	Carte étudiante .....	13
12.0	Dossier étudiant.....	13
13.0	Associations étudiantes .....	13
14.0	Sites WEB .....	14
15.0	Services aux étudiants (SAE) .....	14
16.0	Autres services de l'UdeM .....	14

## 1.0 Mot de bienvenue des responsables des programmes des cycles supérieurs

BIENVENUE aux étudiant.es inscrit.es aux programmes d'études supérieures du Département de pathologie et biologie cellulaire (DPBC). Toute l'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes fiers de ce programme, le seul en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long du microprogramme.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que responsables des programmes de cycles supérieurs, de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Vous avez choisi de vous joindre à une discipline dont les avancées ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais aussi fait naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire. Il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Cette nouvelle formation veut vous assurer une meilleure connaissance des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire afin de pouvoir participer aux avancées du domaine.

Vous êtes maintenant engagé.es dans un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Désormais, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général édicté par les Études supérieures et postdoctorales (ESP). Vous devez donc remplir certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès de la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du département, vous trouverez dans ce guide des informations et des références complémentaires sur les études supérieures et tous les services offerts aux étudiant.es.

La responsable des programmes de cycles supérieurs, **Dre Dominique Trudel**, la directrice associée des Sciences cliniques, **Dre Dorothée Dal Soglio**, et le directeur du DPBC, **M. Greg FitzHarris, docteur en physiologie**, sont disponibles pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de votre parcours académique. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec eux.



Dre Dominique Trudel,  
M.D., Ph. D., FRCPC  
Resp. programmes cycles supérieurs  
[dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca)



Dre Dorothée Dal Soglio,  
M.D., Ph. D., FRCPC  
Directrice associée SC  
[dorothee.dal.soglio.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dorothee.dal.soglio.med@ssss.gouv.qc.ca)



M. Greg FitzHarris,  
Docteur en physiologie  
Directeur du département  
[greg.fitzharris@umontreal.ca](mailto:greg.fitzharris@umontreal.ca)

## 2.0 Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)



Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre admission au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats.

En tant que TGDE aux cycles supérieurs du DPBC, j'ai le plaisir de vous aider dans votre cheminement académique. Mon rôle est de vous accompagner depuis l'admission jusqu'à votre attestation. De plus, je peux répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes ressources en cas de problème. Ce guide sera toutefois un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en tout temps. Nous y avons regroupé toutes les informations utiles pour bien entamer votre programme d'études.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études en pathologie et biologie cellulaire.

Au plaisir de vous croiser dans les corridors ou à mon bureau dès la rentrée scolaire,

Katherine David  
Technicienne en gestion des dossiers étudiants  
Département de pathologie et biologie cellulaire  
Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau R-507  
514 343-6111, poste 6288  
[katherine.david@umontreal.ca](mailto:katherine.david@umontreal.ca)

### 3.0 Comité d'études supérieures

Outre la relation professeur.e étudiant.e, l'encadrement des étudiant.es aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du Règlement pédagogique des ESP. Cet encadrement départemental est essentiel à la poursuite des objectifs institutionnels en matière de durée des études et de diplomation.

Les membres du Comité d'études supérieures ont pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander au besoin des modifications. Le comité est responsable des dossiers suivants : admissions et inscriptions, suivis des étudiant.es, soutien financier des étudiant.es, conseil et planification. De plus, ce comité doit voir à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tous étudiant.es dans son programme d'études afin d'assurer la réussite de l'étudiant.e dans son parcours académique.

#### 3.1 Membres

Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Dr Romain Cayrol	<a href="mailto:romain.cayrol@umontreal.ca">romain.cayrol@umontreal.ca</a>
M. Greg FitzHarris, docteur en physiologie	<a href="mailto:greg.fitzharris@umontreal.ca">greg.fitzharris@umontreal.ca</a>
Mme Andrée-Anne Grosset, docteure en virologie et immunologie	<a href="mailto:andree-anne.grosset@umontreal.ca">andree-anne.grosset@umontreal.ca</a>
Dre Dominique Trudel	<a href="mailto:dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca">dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca</a>

#### 3.2 Représentant.e des étudiant.es des cycles supérieurs

À venir.

#### 3.3 Personnel administratif

Nom	Fonction	Local	Téléphone
Wendy Choung	TCTB (programme de résidence)	R-509	514-343-6314
Alice Daelman	TGDE (cours de service)	R-505	514-343-6237
Katherine David	TGDE (cours de service et cycles supérieurs)	R-507	514-343-6288
Andrée-Anne Grosset	Responsable de-laboratoires	R-513	514-343-6111, poste 5232
Benoit Lanthier	Adjoint au directeur, administration	N-535-1	514-343-6303
Peggy Lareau	TCTB (direction)	N-535	514-343-6294
Mohamed Mountassir	TA	N-533	514-343-6307

## 4.0 Programmes de pathologie et biologie cellulaire

### 4.1 Microprogramme 2-512-6-0

#### Admission

##### Règlement propre aux études

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

##### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle, le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des ESP,
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent,
- Avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent,
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit,
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit,
- Se présenter pour une entrevue devant le Comité d'admission.

##### Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation.

#### Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de trois trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

#### Régime d'études

Temps plein, de jour.

#### Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP.

#### Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme parmi les crédits de cours obligatoires de la M. Sc. Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des ESP disponible au <https://esp.umontreal.ca/a-propos/reglement-pedagogique/#:~:text=Le%20R%C3%A8glement%20p%C3%A9dagogique%20des%20C3%A9tudiants,%20des%20cycles%20sup%C3%A9rieurs>.



## Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à analyser les tissus animaux et humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiant.es en médecine désirant compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résident.es dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmiers et infirmières de recherche, et à tous ceux et celles qui souhaitent travailler dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

### Segment 70 - Propre à l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante :

17 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

#### Bloc 70A : obligatoire (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
<a href="#">PBC 6042</a>	Fondement en biologie moléculaire	2	Automne
<a href="#">PBC 6043</a>	Procédés et méthodes en histopathologie	3	Automne
<a href="#">PBC 6044</a>	Histopathologie diagnostique appliquée	2	Hiver
<a href="#">PBC 6045</a>	Pathologie moléculaire expérimentale	2	Hiver

#### Bloc 70B en temps normal : obligatoire (8 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
<a href="#">PBC 6046</a>	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1	4	Automne
<a href="#">PBC 6047</a>	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2	4	Hiver



## 5.0 Professeur.es et collaborateurs et collaboratrices des études supérieures

NOM	PRÉNOM	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Albadine	Roula	CHUM	<a href="mailto:roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca">roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Azzi	Feryel	CRCHUM	<a href="mailto:feryel.azzi.chum@ssss.gouv.qc.ca">feryel.azzi.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Bédard	Karine	CHUM	<a href="mailto:karine.bedard.1@umontreal.ca">karine.bedard.1@umontreal.ca</a>
Berdugo	Jérémie	HMR	<a href="mailto:jeremie.berdugo@umontreal.ca">jeremie.berdugo@umontreal.ca</a>
Cayrol	Romain	CHUM	<a href="mailto:romain.cayrol@umontreal.ca">romain.cayrol@umontreal.ca</a>
Chaurand	Pierre	Dép. de chimie UdeM	<a href="mailto:pierre.chaurand@umontreal.ca">pierre.chaurand@umontreal.ca</a>
Ellezam	Benjamin	CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:benjamin.ellezam@umontreal.ca">benjamin.ellezam@umontreal.ca</a>
Gougeon	François	CHUM	<a href="mailto:francois.gougeon@umontreal.ca">francois.gougeon@umontreal.ca</a>
Filep	Janos G.	CR HMR	<a href="mailto:janos.g.filep@umontreal.ca">janos.g.filep@umontreal.ca</a>
Hickson	Gilles	CR CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:gilles.hickson@gmail.com">gilles.hickson@gmail.com</a>
Knapp	David	IRIC	<a href="mailto:david.knapp@umontreal.ca">david.knapp@umontreal.ca</a>
Lamarre	Louis	CH Charles-Lemoyne	<a href="mailto:louis.lamarre@rrsss16.gouv.qc.ca">louis.lamarre@rrsss16.gouv.qc.ca</a>
Leblond	Frédéric	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	<a href="mailto:leblondfrederic@gmail.com">leblondfrederic@gmail.com</a>
Leduc	Charles	CHUM	<a href="mailto:c.leduc@umontreal.ca">c.leduc@umontreal.ca</a>
Maietta	Antonio	CHUM	<a href="mailto:antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca">antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Patey	Natalie	CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:natalie.patey.hsj@ssss.gouv.qc.ca">natalie.patey.hsj@ssss.gouv.qc.ca</a>
Raynal	Noël J-M	CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:noel.raynal@recherche-ste-justine.qc.ca">noel.raynal@recherche-ste-justine.qc.ca</a>
Royal	Virginie	HMR	<a href="mailto:virginieroyal@hotmail.com">virginieroyal@hotmail.com</a>
Sanchez	Lilia Maria	CHUM	<a href="mailto:lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca">lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Soucy	Geneviève	CHUM	<a href="mailto:genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca">genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Tran-Thanh	Danh	CHUM	<a href="mailto:danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca">danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Trudel	Dominique	CHUM	<a href="mailto:dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca">dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca</a>

## 6.0 Barème de notation et échelles de conversion

### Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème ci-dessous.

Lettres 2 <sup>e</sup> cycle	Descriptif	Points	% Indicatif
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A	Excellent	4,0	85 - 89.9
A-	Excellent	3,7	80 - 84.9
B+	Bon	3,3	77 - 79.9
B	Bon	3,0	73 - 76.9
B-	Bon	2,7* et ***	70 - 72.9
C+	Passable	2,3	65 - 69.9
C	Passable	2,0**	60 - 64.9
C-	Échec	1,7	57 - 59.9
D+	Échec	1,3	54 - 56.9
D	Échec	1,0	50 - 53.9
E	Échec	0,5	35 - 49.9
F	Échec	0,0	0 - 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0

\* Note minimale de passage dans un programme

\*\* Note minimale de passage dans un cours

\*\*\* Note maximale pour examen de reprise

## **7.0 Descriptions des cours PBC**

### **PBC 6042 Fondements en biologie moléculaire**

Le cours PBC 6042 est un cours de biologie qui portera sur les notions essentielles de biologie cellulaire et moléculaire : micro et macro lésions de l'ADN, hybridation moléculaire, sondes, PCR, RT-PCR, polymorphismes, expression génétique, etc. Ce cours sera donné par un groupe de cinq (5) professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Ce cours est offert habituellement à la session automne, les lundis de 13 h à 16 h

M. David Knapp, docteur en médecine expérimentale, professeur adjoint sous octroi, et

Dre Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique, responsables du cours

### **PBC 6043 Procédés et méthodes en histopathologie**

Le cours PBC 6043 transmet les notions fondamentales requises pour aborder l'étude des tissus depuis le prélèvement jusqu'à l'obtention d'un diagnostic histologique. Il se compose de leçons théoriques assorties de travaux pratiques dans les plateformes technologiques des laboratoires spécialisés de recherche. Ce cours sera donné par un groupe de professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Ce cours est offert habituellement à la session automne, les lundis ou mardis de 9 h à 12 h

Dre Roula Albadine, professeure agrégée de clinique, responsable du cours

### **PBC 6044 Histopathologie diagnostique appliquée**

Le cours PBC 6044 porte sur l'apprentissage des principes de bases utiles à la reconnaissance et à l'interprétation au microscope des lésions tissulaires des principaux parenchymes : lésions dégénératives, inflammatoires, cicatricielles et tumorales. Ce cours s'appuiera largement sur l'utilisation de la microscopie virtuelle et des notions récemment acquises dans le cours PBC 6043.

Ce cours est offert habituellement à la session hiver, les lundis de 9 h à 12 h

Dre Lilia Maria Sanchez, professeure adjointe de clinique, responsable du cours

### **PBC 6045 Pathologie moléculaire expérimentale**

Le cours PBC 6045 est un cours qui comprend l'étude des principales méthodes d'analyse et d'approches technologiques récentes ayant cours dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée en pathologie moléculaire.

Ce cours est offert habituellement à la session hiver, les lundis ou mardis de 13 h à 16 h

Dre Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique, responsable du cours

## PBC 6046 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 1

Le cours PBC 6046 est un stage en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC 6042 et PBC 6043.

Ce stage de recherche dirigé est tenu à la session automne, les jeudis 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Dr Romain Cayrol, professeur adjoint de clinique, responsable du cours

Mme Andrée-Anne Grosset, docteure en virologie et immunologie, responsable de laboratoires

## PBC 6047 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 2

Le cours PBC 6047 est un stage en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC 6044 et PBC 6045.

Ce stage de recherche dirigé est tenu à la session hiver, les jeudis 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Dr Romain Cayrol, professeur adjoint de clinique, responsable du cours

Mme Andrée-Anne Grosset, docteure en virologie et immunologie, responsable de laboratoires

## 8.0 Calendrier des études 2022-2023

Trimestre d'automne 2022	
Lundi 5 septembre 2022	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 6 septembre 2022	Rentrée des étudiants
Mercredi 21 septembre 2022	Date limite pour la modification des choix de cours *
Lundi 10 octobre 2022	Congé universitaire – Action de grâce
Du 24 au 30 octobre 2022	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 11 novembre 2022	Date limite pour l'abandon d'un cours *
Vendredi 23 décembre 2022	Fin du trimestre
Du samedi 24 décembre 2022 au mercredi 4 janvier 2023	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2023	
Lundi 9 janvier 2023	Rentrée des étudiants
Mardi 24 janvier 2023	Date limite pour la modification des choix de cours *
Du lundi 27 février au dimanche 5 mars 2023	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 17 mars 2023	Date limite pour l'abandon d'un cours *
Vendredi 7 et lundi 10 avril 2023	Congé pascal
Vendredi 28 avril 2023	Fin du trimestre

\* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant.e qui annule une inscription avant la [date limite pour la modification des choix de cours \(annulation de cours\)](#) est libéré.e de l'obligation de payer les droits de scolarité.

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/calendriers-universitaires/#calendrier-universitaire-2022-2023>

## 9.0 Courriel

L'UdeM met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que le personnel enseignant et administratif communiqueront avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon UdeM à l'adresse <https://www.umontreal.ca/connexion/> et choisir l'option COURRIEL ÉTUDIANT
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
5. Sélectionnez l'un des deux choix suivants : S'abonner au service de courriel Exchange


Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>

Acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, par exemple Hotmail, Yahoo ou Gmail.

Choisissez l'option Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse.

## 10.0 Résumé des règlements les plus importants

### Article 6 Droits de scolarité - *Soldes impayés*

L'étudiant ne peut être inscrit à aucun cours du trimestre à moins que les droits de scolarité de tout trimestre antérieur n'aient été acquittés intégralement. Si votre dossier dans le Centre étudiant comporte le signe suivant : , l'étudiant en défaut ne peut assister aux cours ni aux ateliers. Les cours pourront être réintégrés si le dossier est en règle au plus tard à la date de modification de choix de cours. Voir le site suivant : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html>.

### Article 18 Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription.

### Article 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme.

### Dates à vérifier et respecter

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire. Information aussi disponible sur le site Internet de l'UdeM au <http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>.

## Article 22 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit échu à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes et celui-ci se voit attribuer la note F\* à toutes les évaluations non remplies.

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

## Article 76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport ou le travail remis doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur qu'il présente et démontrer, le cas échéant, qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme.

## Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F\* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examen à moins que, dans les huit jours ouvrables, son absence ne soit justifiée par écrit auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

- Étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- Ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours francs, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

## Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

## Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

## Article 32 Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, le responsable du programme ou après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

## Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont :



la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Lorsqu'elles sont autorisées, les modalités de seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

### Article 37 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs. <http://www.integrite.umontreal.ca/>.

### Article 44 Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme. Voir le Règlement pédagogique des ESP au <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#c3112>.

## 11.0 Carte étudiante

Vous devez vous procurer votre carte étudiante au Centre d'émission de la carte UdeM. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle du bureau du Registraire. Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission, visiter le <http://www.etudes.umontreal.ca/carte-udem/index.html>.

## 12.0 Dossier étudiant

Vous avez accès à votre dossier étudiant par votre Mon UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant le <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant au <http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>.

## 13.0 Associations étudiantes

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est un regroupement d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses activités formatrices et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants et employeurs. <http://www.faecum.qc.ca/>.

Conseil étudiant de la Faculté de médecine (CEFM) au <http://medecine.umontreal.ca/communaute/les-etudiants/bureau-des-affaires-etudiantes-vie-facultaire-et-equilibre-de-vie/>.

## 14.0 Sites WEB

La Faculté de médecine a un site Internet. Nous vous invitons à le consulter pour obtenir de plus amples informations sur la faculté et ses programmes et départements.

Faculté de médecine : <http://medecine.umontreal.ca/>

Département de pathologie et biologie cellulaire : [www.patho.umontreal.ca](http://www.patho.umontreal.ca)

COVID-19 Faculté de médecine voir au <https://md.umontreal.ca/covid-19-faq/>

COVID-19 UdeM voir au <https://infocovid19.umontreal.ca/accueil/>

## 15.0 Services aux étudiants (SAE)

L'UdeM offre divers services sur le campus destinés aux étudiants. Des ateliers et des activités de toutes sortes sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

Studium <https://studium.umontreal.ca/>

Action humanitaire et communautaire <http://www.serdahc.umontreal.ca>

Activités culturelles <http://www.sac.umontreal.ca>

Bureau de l'aide financière <http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap <http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux <http://www.bei.umontreal.ca>

Bureau du logement hors campus <http://www.logement.umontreal.ca>

Centre de santé et de consultation psychologique <http://www.cscp.umontreal.ca>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://www.cesar.umontreal.ca>

Maison internationale <http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

## 16.0 Autres services de l'UdeM

Répertoire des services <http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

Bibliothèques <http://www.bib.umontreal.ca/>

Bureau de la sûreté <http://www.dps.umontreal.ca/>

Bureau de l'Ombudsman <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

Bureau des services juridiques <https://droit.umontreal.ca/bourses-ressources-et-services/clinique-juridique/>

Bureau d'intervention en matière de harcèlement <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

CEPSUM <http://www.cepsum.umontreal.ca/>

Centre de communication écrite <http://www.cce.umontreal.ca/>

Centre de la petite enfance <http://cpeudem.com/>  
Centre d'entrepreneurship HEC-Poly-UdeM <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/>  
Centre d'essai [http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre\\_essai.htm](http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm)  
Centre d'exposition de l'UdeM <https://www.centre-expo-udem.com/>  
Clinique de kinésiologie <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>  
Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie <http://www.opto.umontreal.ca/clinique/>  
Clinique universitaire de nutrition <https://nutrition.umontreal.ca/clinique/>  
Clinique universitaire de psychologie <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>  
Clinique dentaire universitaire <http://www.medent.umontreal.ca>  
Comité permanent sur le statut de la femme au [3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668](#)  
Services des impressions <http://www.sium.umontreal.ca/>  
Direction générale des technologies de l'information et de la communication (TI) <https://ti.umontreal.ca/pages/joindre.html>  
Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) <https://www.pum.umontreal.ca/>  
Bureau du registraire <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>